



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



Termes de Référence d'évaluation externe

Projet : Baraka : « Chabab contre les violences »

1. Justification

Cette évaluation finale externe sera réalisée dans le cadre du projet « BARAKA : Chabab contre les violences », mis en œuvre par Oxfam, la FLDF Région Marrakech-Safi et l'Association Gorara pour les arts et les cultures avec le financement de l'Union Européenne. L'objectif de cette évaluation est d'évaluer la réalisation des résultats attendus dans le cadre de l'intervention après 27 mois de mise en œuvre et d'identifier les leçons apprises et les possibles mesures d'ajustement à mettre en œuvre dans des actions à venir.

L'évaluation aura aussi pour intérêt de mettre en évidence des recommandations capable de garantir la pérennité de l'action, notamment les besoins des parties prenantes et des populations locales ainsi que les actions à mener pour garantir la durabilité de l'action du programme et veiller au respect de l'approche basée sur le genre et les droits humains dans l'exécution de ce programme.

2. Contexte

Le projet « Baraka : Chabab contre les violences » est un projet financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Oxfam au Maroc, la Fédération des Ligues des Droits des Femmes Marrakech – Safi et l'association Gorara pour les Arts et les Cultures pour une durée de 27 mois, et qui est implémenté dans la région Marrakech-Safi. Le projet a pour objectifs de (1) renforcer les associations de la région pour qu'ils puissent disposer des compétences nécessaires pour défendre de manière pertinente et innovante les droits des femmes victimes de violences et les représenter, (2) sensibiliser les jeunes, femmes et hommes, des communautés de la zone d'intervention sur des thématiques liées à l'égalité des genres et la lutte contre les VFFF et (3) soutenir les capacités de plaidoyer des organisations de la société civile (OSC).

Dans le cadre de ce projet, Oxfam contribue à répondre aux besoins identifiés auprès des différentes parties prenantes du projet (Organisations de Défense des Droits des Femmes - ODDF, association de théâtre, les institutions publiques, les jeunes de la régions de Marrakech entre 18 et 35 ans, les étudiants de l'université Qadi Ayad et les internautes) et à remédier aux différentes contraintes identifiées, à travers le renforcement des capacités et la montée en compétences des membres des associations de Défense des Droits des Femmes et de théâtre sur différents aspects, techniques, programmatiques et financiers) tout en renforçant la coordination et le réseautage avec des organisations travaillant sur les mêmes thématiques (genre, lutte contre les VFFF, théâtre). Ce projet a porté également sur la production de connaissances afin d'alimenter de manière concrète et fondée les campagnes de plaidoyer



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



réalisées dans le projet, ainsi que les autres actions d'influence qui pourraient être menées par les groupes cibles après la fin du projet.

Le présent projet est mis en œuvre dans la région de Marrakech-Safi. Le choix de cette région revient essentiellement au fait qu'elle enregistre le taux le plus élevé de VFFF au niveau national. De possibles synergies recherchées à l'échelle nationale ont permis de mettre en commun les expertises et expériences d'ODDF qui interviennent dans différentes régions du pays.

L'action a donc 2 principaux groupes cibles:

La société civile :

Notamment les organisations de défense des droits des femmes et les réseaux auxquels elles appartiennent, ainsi que les associations culturelles qui ont bénéficié de formations sur des techniques théâtrales innovantes, intégrant l'approche genre, dans l'objectif de contribuer à déconstruire les stéréotypes sexistes et les normes sociales négatives qui justifient et perpétuent les VFFF.

Pour ce faire, des fonds de soutien (10 subventions à hauteur de 50.000 dh chacune) ont été alloués à ces organisations pour réaliser des initiatives locales au niveau de la région Marrakech – Safi pour une durée de 4 mois.

Les institutions publiques :

Les institutions publiques, aux niveaux local et national, jouent un rôle crucial dans l'adoption et la mise en place des législations en lien avec la lutte contre les VFFF, d'où leur implication dans le cadre de ce projet et ce à travers leur implication comme cible mais aussi contributeurs des actions de plaidoyer. Par ailleurs, le plaidoyer est porté auprès de la commission régionale de prise en charge des femmes victimes de violence et de ses différents membres. Oxfam a pu assurer le relais des actions menées localement à travers des rencontres avec le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille notamment et tout autre acteur institutionnel pertinent.

Objectifs du projet :

Objectif général : Contribuer à la promotion de progrès de l'égalité entre les sexes au Maroc et la réduction des violences basées sur le genre

Objectif spécifique 1 : les associations de la région de Marrakech Safi disposent des compétences nécessaires pour défendre de manière pertinente et innovante les droits des femmes victimes de violences et les représenter

Objectif spécifique 2 : Les jeunes, femmes et hommes, des communautés de la zone d'intervention sont sensibilisé.e.s sur des thématiques liées à l'égalité des genres et la lutte contre les VFFF.

Objectif spécifique 3 : les capacités de plaidoyer des organisations de la société civile (OSC) sont soutenues



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



3. Objectifs, portée et contraintes de l'évaluation

3.1. Objectifs de l'évaluation :

L'objectif principal de l'évaluation finale sera de faire le point avec les partenaires intervenant dans le cadre de ce projet sur les actions menées et les résultats atteints après un 27 mois de mise en œuvre, et de formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles pour une mise en œuvre efficace et efficiente des actions à venir. Cette évaluation doit aussi être orientée vers l'apprentissage, la capitalisation et le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes du projet, dans une perspective de transformation des rapports de genre.

Les principaux objectifs de l'évaluation sont :

- Mesurer le degré d'atteinte des résultats et objectifs du projet en tenant compte des indicateurs établis dans la formulation du projet;
- Analyser l'efficacité et l'efficience de la stratégie d'intervention et des activités mises en œuvre
- Faire une appréciation des mécanismes de mise en œuvre et de coordination mis en place pour l'exécution du projet ;
- Identifier les différents changements prévus et non prévus, positifs ou négatifs, qui ont contribué à la réalisation ou la non réalisation des objectifs et des activités du projet ;
- Tirer des conclusions et des apprentissages sur l'intervention et élaborer des recommandations opérationnelles et stratégiques afin d'introduire des améliorations dans la stratégie et la mise en œuvre du programme, et identifier d'éventuelles actions futures à promouvoir ;
- Analyser les mécanismes de suivi et coordination, ainsi que l'efficacité et l'efficience, pour asseoir les bases d'une meilleure performance dans les actions à venir.
- Analyser et tirer des enseignements et des éléments de réflexion et d'apprentissage (conclusions) sur le degré de réalisation des objectifs et résultats posés dans l'identification et la formulation du projet/programme afin de rétro-alimenter le processus de prise de décisions.
- Fournir des recommandations utiles pour l'entité subventionnée, les parties associées, les parties prenantes du projet et l'Union Européenne afin de contribuer à l'apprentissage organisationnel.
- Faciliter l'apprentissage sur le développement du projet, ainsi que la reddition de comptes sur l'utilisation des ressources et l'obtention de résultats envers l'Union Européenne et les groupes protagonistes de l'intervention évaluée.
- Contenir l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre du projet et ses résultats par rapport à l'approche initiale et l'évolution approuvée par l'Union Européenne.
- Analyser la stratégie SEAR qui a été mise en place et pouvoir évaluer son efficacité et ses résultats

3.2. Portée de l'évaluation :

L'évaluation se produira sur une période de 2 mois à partir du 1er mai 2023.



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



L'intégration de l'Approche Stratégique axée sur le Genre et Fondée sur les Droits Humains dans l'analyse et dans le processus d'évaluation de l'action est nécessaire

L'incorporation de l'AGetFDH dans l'évaluation de l'action implique d'analyser et de déterminer si l'intervention favorise et protège les droits humains et l'égalité de genre. Pour cela, il faut :

- Effectuer des évaluations axées sur la conception, les processus, les résultats et les effets d'une intervention, afin de fournir des évidences de des effets dans les relations/inégalités de genre et l'exercice des droits humains.
- Considérer l'évaluation comme un processus qui favorise la participation de toutes les parties prenantes, qui contribue à la reddition de comptes et au renforcement des capacités, et qui encourage l'autonomisation et la transformation en faveur de l'égalité de genre et l'exercice des droits humains.
- Intégrer et tenir compte des résultats et des impacts dans les relations de genre et les dimensions des droits humains. L'équipe d'évaluation est responsable d'intégrer l'AGetFDH en utilisant les critères, les questions de l'évaluation et les indicateurs de chacune des questions prévues, afin de soulever les évidences des effets des interventions dans les relations de genre et dans la situation des droits humains, notamment les droits des femmes, avant et après la mise en œuvre.
- Prendre en compte la participation active des titulaires de droits, notamment des femmes, comme un élément clé pour renforcer leurs capacités et promouvoir l'autonomisation et le renforcement des capacités des groupes protagonistes du projet/programme.
- L'équipe d'évaluation est responsable d'établir un système d'évaluation clair, transparent et participatif, afin de promouvoir la reddition de comptes auprès des parties prenantes de l'intervention et leur participation active dans le processus d'évaluation.

3.3. Contraintes de l'évaluation

Certaines contraintes peuvent éventuellement entraver le travail des évaluateurs pour mener à bien cette évaluation :

- Des réticences de la part des populations bénéficiaires de ce projet à interagir avec l'équipe d'évaluation
- L'incapacité à couvrir toutes les zones d'intervention pour des raisons financières ou logistique
- La non disponibilité de certains acteurs clés du projet

4. Méthodologie

4.1. Approche globale

L'évaluation développée devra être participative (afin de garantir l'appropriation des résultats), incorporer la vision du processus de tous les acteurs et groupes impliqués dans celui-ci (les 3



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



partenaires au niveau national et local ainsi que les collectifs ciblés), et combiner des méthodes de collecte d'information qualitative et quantitative. Il faudrait tenir compte de l'importance de l'égalité de genre et l'intégration des collectifs cibles dans la méthodologie à utiliser.

L'évaluation sera réalisée entre le 1er mai et le 30 Juin 2023.

En ce qui concerne les **livrables**, il s'agit de :

- Avant la phase de terrain : Plan d'évaluation déclinant la méthodologie et le processus de mise en œuvre de la prestation incluant la matrice d'évaluation, les méthodes et les instruments de collecte et d'analyse des données et un plan de travail/échancier avec le détail des activités à réaliser.
- Après la phase d'analyse : Un rapport d'évaluation préliminaire et un rapport d'évaluation final.

L'ensemble des documents doit être élaboré en français.

Les 03 livrables finaux (Plan d'évaluation/Plan de travail, rapport préliminaire et rapport final) doivent être remis selon les conditions suivantes : En français sur fichier électronique.

4.2. Critères, questions clés et indicateurs d'évaluation

La présente évaluation devrait prendre en considération les critères suivants :

1) Pertinence et importance : Analyse dans quelle mesure les objectifs visés et les résultats escomptés sont alignés avec les besoins locaux par rapport aux politiques et stratégies nationales, régionales et locales de développement et au contexte socioculturel et économique. C'est-à-dire, l'adéquation et la pertinence de la conception. De même, on analysera l'approche du projet en harmonie avec les valeurs et les principes de la coopération catalane.

2) Cohérence : Analyse dans quelle mesure les objectifs, résultats escomptés, activités et indicateurs proposés (par exemple, par le biais du cadre logique) sont cohérents. On analyse également dans quelle mesure le projet est cohérent avec la mission et/ ou la vision de l'entité d'exécution, et de l'Union Européenne.

3) Couverture : Analyse de la portée de l'action en termes de quantité et typologie de destinataires directs et/ ou indirects. L'évaluation de la couverture consiste à établir dans quelle mesure les destinataires réels de l'action se correspondent aux destinataires identifiés dans la phase de planification de l'action.

4) Participation : Analyse la participation des parties prenantes du projet, en particulier des femmes, tout au long des différentes phases de l'intervention et dans les espaces de prise de décisions, et si cette participation a été significative, active, centrale et responsable.



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



5) Efficacité : Analyse de manière systématique les principales réalisations du projet par rapport aux objectifs fixés et aux résultats escomptés. On prendra en considération les objectifs et résultats fixés au début du projet, ainsi que ceux incorporés au cours du processus de mise en œuvre dans le cadre des exercices réguliers de réorientation du projet.

6) Efficacité : Analyse la relation entre les résultats obtenus et les ressources allouées en termes monétaires, humains et temporels. Analyse aussi d'autres facteurs importants pour le développement du projet comme, par exemple, les déficiences opérationnelles, les relations interpersonnelles, la communication interne et externe, entre autres.

7) Impact : Analyse l'ensemble des effets (positifs et négatifs) à différents niveaux et échelles que le projet a induit dans le domaine de l'action. Ils sont le résultat de la réalisation des objectifs fixés.

8) Durabilité : Analyse les facteurs clés qui affectent la durabilité du projet. La durabilité doit s'interpréter comme la capacité de l'action d'envisager et de réagir aux facteurs socio-culturels, institutionnels, économiques, politiques et écologiques qui conditionnent sa viabilité et assurent sa continuité une fois achevée l'intervention par l'entité d'exécution.

Questions/points pour guider le processus d'évaluation finale :

1) Pertinence et importance : Dans quelle mesure est-ce que l'intervention est pertinente et répond aux besoins, priorités et aux capacités des acteurs stratégiques liés au projet ? Existente-t-ils actuellement de nouveaux besoins à prendre en compte? Dans quelle mesure est-ce que la définition des groupes cibles a été adéquate ? dans quelle mesure la conception de l'intervention est cohérente, en particulier son modèle d'intervention et le cadre logique? Est-ce que les politiques publiques liées aux thématiques du projet et au contexte sont complémentaires à l'intervention ? Pourquoi? - Les objectifs et la conception du projet ont-ils été conçus en accord avec les besoins, demandes et priorités des titulaires de droits, responsabilités et/ou obligations ? La planification du projet incorpore-t-elle des objectifs, résultats, processus axés sur l'équité, l'égalité de genre et la promotion des droits humains conformément aux conventions internationales et/ou aux stratégies locales et nationales relatives aux droits humains et à l'égalité de genre ?

2) Cohérence : Dans quelle mesure les différentes composantes du projet avaient-elles une logique claire et étaient articulées entre elles? Le projet répond-il et est-il en adéquation avec les principes et/ou la mission et vision de l'entité ? Et avec ceux de l'Union Européenne ?

3) Couverture : Le projet identifiait et quantifiait-il clairement les parties prenantes, en distinguant entre les différents groupes? Quelle a été la portée réelle du projet en termes de couverture ?

4) Participation : Dans quelle mesure les activités prévues sont-elles été accessibles et ont favorisé la participation active des femmes et des groupes les plus défavorisés? La participation a-t-elle été équitable entre les femmes et les hommes ? Si ce n'est pas le cas, quelles ont été les raisons ?



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



5) Efficacité : Degré d'atteinte des objectifs attendus. Dans quelle mesure le projet est en train de contribuer à l'atteinte des objectifs spécifiques ? Et comment ? Dans quelle mesure les activités du projet ont été réalisées ? Quel est l'effet direct ou indirect positif ou négatif du projet sur les détenteurs de droits ? Dans quelle mesure ce programme a-t-il été développé, mis en œuvre, suivi et évalué de manière inclusive et participative ? Qui et comment ont-ils participé ? Quels sont les facteurs ayant impacté positivement ou négativement la réalisation des activités et l'atteinte des objectifs ? Quelle est la perception des bénéficiaires sur l'atteinte des résultats escomptés ? Dans quelle mesure les objectifs et les résultats des droits humains/ égalité de genre prévus par le projet ont-ils été atteints ? Les indicateurs et les sources de vérification prévues permettent-ils d'évaluer la réalisation ? Dans quelle mesure les ressources, services et avantages fournis par le projet ont-ils été distribués de façon équitable entre les hommes et les femmes ? Si ce n'est pas le cas, quelles ont été les raisons ?

6) Efficience : Degré d'atteinte du plan d'action et du budget. Relation entre les ressources, les coûts et les résultats atteints. Dans quelle mesure l'usage des ressources financières, humaines et techniques a-t-il été efficient par rapport aux résultats obtenus ? Dans quelle mesure les modes de gestion et de gouvernance du programme ont-t-ils servi la mise en œuvre, le suivi et l'appropriation ? Dans quelle mesure la structure de gestion a été adéquate au niveau technique, d'organisation et de suivi ? Est-ce que la définition des rôles et des responsabilités des acteurs participants a été claire ? Est-ce qu'il y a eu un bon niveau de communication et de confiance entre les partenaires du projet ? Quel a été le niveau de suivi et d'appui aux partenaires nationaux de la part des partenaires espagnols ? ; Quel type d'obstacles (relatifs au contexte politique et socioculturel, administratifs et financiers) le projet a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficience ? Le projet a-t-il rencontré des contraintes en matière d'intégration de l'approche droits humains et de l'approche genre et dans quelle mesure cela a influencé son efficience ?

7) Impact : Le projet est-il susceptible d'avoir, au-delà de ses effets immédiats, des retombées dans d'autres domaines ou sur un autre plan ? Quelle image le projet a-t-il auprès des partenaires et des bénéficiaires ? Le projet bénéficie-t-il d'une bonne visibilité ? Quelle stratégie de communication les partenaires ont-ils développée pour faire connaître le projet ? La conception du projet permet-elle d'apprécier l'impact des interventions ? L'objectif général du projet dispose-t-il d'indicateurs et de sources de vérification permettant de mesurer sa réalisation ? Quels ont été les impacts prévus et non prévus, positifs et/ ou négatifs dans le contexte de l'intervention et dans les groupes protagonistes ? Dans quelle mesure le projet/ programme a-t-il transformé les relations inégales, éliminé les obstacles et contraintes en ce qui concerne la violation des droits humains et/ou l'inégalité de genre ?

8) Durabilité : Dans quelle mesure le projet a-t-il établi des processus et des systèmes qui favorisent la durabilité des résultats atteints ? Les associations disposent-elles des capacités techniques et matérielles suffisantes pour assurer la durabilité des changements ? Quel est le degré d'appropriation du programme de la part des bénéficiaires ? Dans quelle mesure les interventions ont-elles contribué à renforcer les capacités et à autonomiser les titulaires de droits ? Dans quelle mesure les titulaires d'obligations ont-ils joué leur rôle par rapport aux droits



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



? Les résultats, effets et processus ayant le potentiel pour continuer à contribuer à l'égalité de genre et/ ou l'exercice des droits humains, ont-ils été identifiés ?

4.3. Méthodologie et outils pour l'évaluation

4.3.1. Phases de l'évaluation

Les phases de l'évaluation et le déploiement de l'évaluation suivront les étapes générales suivantes:

- 1) Planification : définition des caractéristiques de l'évaluation en se basant sur l'actuel TDR et l'analyse des documents du projet. Cette étape prendra 1 semaine;
- 2) Préparation de l'évaluation : étude de l'équipe d'évaluation et rapport de concrétisation de la méthodologie et établissement des critères d'évaluation et l'établissement d'un agenda de planification de la réalisation du projet. Cette étape prendra 2 semaines;
- 3) Réalisation de l'étude d'évaluation : collecte des informations, travail sur le terrain, analyse des résultats et élaboration du rapport d'étude d'évaluation préliminaire. Cette étape prendra 3 semaines;
- 4) Gestion des apprentissages de l'évaluation : triangulation des résultats, élaboration du rapport d'étude d'évaluation avec les conclusions et recommandations pertinentes. Cette étape prendra 2 semaines.

4.3.2. Méthodes et outils pour l'évaluation

L'évaluation finale sera réalisée dans la région d'exécution du projet (Région Marrakech-Safi). Les participants à l'évaluation seront, les représentants d'Oxfam, des associations partenaires, et des représentants des collectifs bénéficiaires. L'étude devra évaluer les 3 résultats cités ci-dessus.

Les méthodes de collecte des données seront :

- La revue documentaire (document narratif initial et reformulation de projet, rapports techniques de suivi et des activités, rapports financiers, termes de référence et rapports des formations, rapport de diagnostic et rapport d'évaluation élaborés dans le cadre du premier projet),
- Des entretiens avec le personnel d'Oxfam et les associations partenaires,
- Des focus-groups et un atelier participatif d'évaluation/apprentissage.

Les techniques participatives pouvant être utilisées seront : le brainstorming, l'approche par priorisation, l'approche d'autonomisation, l'analyse des changements les plus significatifs en utilisant

4.4. Organisation de l'évaluation



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



4.4.1. Profil de l'équipe d'évaluation

Le/La consultantE doit réaliser son travail en coordination avec le comité de gestion du projet.

L'équipe devra être composée d'un-e coordinateur/trice chef de l'équipe d'évaluation, et des expert-es en violences faites aux femmes et aux filles, égalité de genre et jeunesse.

L'équipe doit justifier de :

- Formation Bac+5 en sciences sociales ou autres domaines en relation avec la prestation demandée.
- Expérience pertinente, d'au moins 5 ans, en matière de suivi et évaluation des projets de coopération au développement.
- Expérience pertinente, d'au moins 5 ans, en projets de de défense des droits des femmes, lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, participation de la jeunesse,
- Solides compétences dans les domaines d'évaluation basée sur les résultats, l'approche droits humains et genre et l'usage de méthodes mixtes.
- Bonnes capacités de communication orale et écrite.
- Compréhension orale et écrite de l'arabe (la maîtrise de l'Amazigh est fortement recommandée).
- Excellentes capacités de rédaction en français.
- L'évaluateur garantit l'indépendance totale de l'évaluation par rapport au projet à évaluer, c'est-à-dire, que les personnes et/ ou équipes d'évaluation ne peuvent pas avoir participé directement dans sa conception ni dans sa mise en œuvre.

4.4.2 Principes de l'évaluation

La prestation doit respecter les principes et les valeurs suivants :

- Anonymat et confidentialité : les évaluateurs devront respecter le droit des personnes et préserver l'anonymat des acteurs qui participent à l'évaluation et la confidentialité de leurs opinions.
- Responsabilité : l'équipe d'évaluation devra agir de manière responsable et assumer les conséquences découlant des résultats de l'évaluation. Tous les documents produits pendant la prestation seront la propriété des commanditaires.
- Intégrité : l'équipe évaluateur devra être méticuleux tout au long du processus d'évaluation et divulguer toutes les informations obtenues de l'étude d'évaluation.



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



- Respect : Respect des spécificités culturelles des zones d'intervention et des droits, libertés, égalité des personnes et des acteurs concernés par la prestation.
- Impartialité : les évaluateurs devront être objectifs et rigoureux dans l'évaluation, éviter des préjugés et vérifier la certitude des hypothèses préétablies.

5. Produits espérés

La structure des rapports préliminaire et final est la suivante :

0. Résumé exécutif
1. Introduction : contexte et objectifs de l'évaluation. Questions et critères : définition.
2. Description résumée de l'intervention évaluée, mettant en exergue les résultats attendus à mi-parcours de l'intervention ; résumé du contexte, de l'organisation et de la gestion ; et acteurs participants.
3. Plan de l'évaluation : méthodologie de l'évaluation (techniques et outils utilisés) ; contraintes et limites de l'étude réalisée.
4. Analyse de l'information compilée et interprétation des évidences par rapport aux questions d'évaluation et aux mécanismes de suivi et coordination mis en place.
5. Conclusions de l'évaluation par rapport aux critères de l'évaluation et aux mécanismes de suivi et coordination mis en place.
6. Leçons tirées et identification de bonnes pratiques à répliquer.
7. Recommandations : opérationnelles et stratégiques, à court/moyen/long terme, selon les critères d'évaluation, selon les composantes du projet, ses mécanismes de suivi et de coordination, par province/association, etc.
8. Annexes : TdR, plan d'évaluation, plan de travail, équipe d'évaluation, méthodologie, sources d'information primaires et secondaires, entretiens/focus groups, etc. (liste des informateurs, guide d'entretien, transcriptions, etc.), modèles d'enquête, analyse statistique, ateliers participatifs (rapports, produits), fiche-résumé de l'évaluation.

La longueur maximum du rapport final sera de 30 pages (y compris un résumé exécutif de 3 pages maximum) hors annexes.

En conformité avec la Politique d'évaluation Oxfam, le rapport/résumé exécutif incluant la réponse de la direction sera publié sur l'intranet d'Oxfam, à condition qu'il ne porte risque inacceptable pour le personnel, les partenaires ou le projet.

6. Plan de communication et/ ou de diffusion des résultats

Une fois présentés les résultats de l'équipe d'évaluation dans le rapport d'étude d'évaluation, il faudra veiller à ce que les résultats de l'évaluation soient correctement utilisés et répondent aux



Projet cofinancé par
l'Union Européenne



demandes qui ont motivé leur mise en œuvre. En application des principes de transparence et d'utilité, et, dans la mesure du possible, on favorisera l'accès et la diffusion des résultats et des produits générés par l'évaluation afin de :

- Faciliter l'apprentissage fondé sur des évidences, utile pour la prise de décisions et pour améliorer la qualité et la capacité de transformation de futures actions.
- Promouvoir la participation et l'accès des groupes protagonistes aux résultats de l'évaluation, puisque ceci contribue au renforcement des capacités et à promouvoir leur autonomisation, notamment celle des femmes.

7. Appui logistique et budget

L'appui logistique apporté par tous les partenaires est défini dans les rôles de chacun d'entre eux (Les rôles et responsabilités seront définis pendant la réunion de cadrage de la mission sur la base du cadre logique du projet).

Le montant total HT pour la réalisation de l'évaluation finale sera de 110.000,00 MAD. Ils seront faits 2 paiements au prestataire des services avec la présentation de 2 factures, (une facture pour chaque paiement) :

- 1) Premier paiement : 35% à la signature du contrat.
- 2) Deuxième paiement : 65% après la réception de tous les livrables avec l'accord d'Oxfam et ces partenaires

Les offres de service complètes techniques et financières ainsi que les annexes B,C et D (RFP) devront être envoyées par email, mentionnant « Evaluation finale - Baraka » dans l'objet, aux adresses emails suivants : procurement.maroc@oxfam.org **avant le 16 avril 2023.**